

## DECISION N°2023/17

### **Objet : Vente de repas « soupe au pistou » pour le repas villageois du Centenaire de PLAN d'ORGON**

Le Maire de la Commune de Plan d'Orgon,

**Vu** l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération n°05/2020 en date du 15 juin 2020, accordant délégation au maire pour prendre toute décision dans les domaines respectivement énumérés par l'article L.2122-22 du CGCT, et notamment le point suivant :

*« 2° De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui non pas de caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ; »*

**Considérant** que la Commune fête son centenaire le 24 juin 2023 et qu'à cette occasion elle souhaite promouvoir l'évènement en vendant des repas pour le repas villageois la « soupe au pistou »

**Considérant** que ces tickets seront vendus en échange de la réservation du repas,

**Considérant** que la Commune souhaite proposer le repas à 23€

**Considérant** que la régie municipale « d'encaissement des autres produits » est chargée d'encaisser le produit de ces ventes,

### **DECIDE**

En exécution des pouvoirs susvisés,

**Article 1** : Les repas vendus à l'occasion du repas villageois « soupe au pistou » du 24 juin 2023 sont fixés à 23 €.

**Article 2** : les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 11 article 6232 (Festivités et cérémonies) et les recettes en résultant seront imputées au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses)

**Article 3** : La Directrice Générale des Services de la commune de Plan d'Orgon et le Trésor public, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente décision ;

**Article 3** : Ladite décision sera présentée au prochain conseil municipal.

Fait à Plan d'Orgon,

Le 23 juin 2023

Le Maire,



  
Jean-Louis LEPIAN